



Action possible du locataire

Par **orquedukanya**, le **31/10/2011 à 10:15**

Bonjour,
locataire depuis 2 ans ma propriétaire refuse de faire le nettoyage de la cuve de fioul totalement encrassée, réparer l'antenne tv qui n'a jamais fonctionné mais dont le câble d'antenne est noté sur l'état de lieu, renvoie des entrepreneurs faire des travaux extérieurs (exemple sur mon balcon) sans aucun courrier pour un rdv, refuse de me donner mes quittances de loyer. mon loyer n'a jamais eu de retard et cette personne possède des agences immobilières mais je suis locataire de la personne pas de l'agence. Elle se moque des règles du contrat de location.
Merci pour les informations qui pourront me guider.
Bonne journée

Par **mimi493**, le **31/10/2011 à 11:10**

C'est une maison ou un appartement ?
Comment accèdent-ils à un balcon ?

Par **orquedukanya**, le **01/11/2011 à 12:03**

Bonjour,
c'est un appartement avec un seul étage, en dessous, le garage et un salon de coiffure avec la même propriétaire, ce n'est pas une copropriété, je n'ai jamais été prévenu ni par courrier ni par tel de l'intervention comme noté dans le contrat lui n'avait aucun document pour ces travaux.
L'échelle était appuyée sur le balcon et lui dessus avec sa tête à hauteur de mes cuisses lorsque j'ai ouvert mes volets réveillés par des coups de burin.
Merci pour l'attention de mes soucis.
Il faut savoir que ma proprio possède plusieurs logements qu'elle loue, ainsi que 2 agences immobilières et est très connue dans mon département.

Elle se moque des règles et des gens selon ses dires.
Bonne journée

Par **mimi493**, le **01/11/2011 à 12:52**

Souvent les balcons sont des parties communes à usage privatif, donc vu ce que vous décrivez, les travaux sont faits correctement (personne n'entre chez vous)
Faites une LRAR de mise en demeure pour exiger, gratuitement, les quittances de loyer, conformément à la loi.
Je ne comprends pas pour la cuve de fioul : vous avez un chauffage non collectif au fioul ?

Par **orquedukanya**, le **01/11/2011 à 18:30**

Bonsoir,
j'ai une cuve de fioul dans le garage qui selon les dires de l'entreprise de nettoyage /entretien chaudière est vraiment très encrassée depuis déjà des années, ce qui augmente d'une part la consommation de fuel et d'autre part détériore la chaudière qui est vraiment très ancienne. Je leur ai demandé un devis pour connaître l'estimation, et une attestation signifiant les risques . Malgré des relances téléphoniques j'attends toujours, car la proprio refuse ce qui lui incombe, et comme cette dernière est une grosse cliente de l'entreprise.
Je suis un peu démunie car il va falloir que je remette du fioul dans la cuve dans son état et je ne suis pas rassurée. Cependant j'essaie de quitter ce logement car elle m'a menacé de trouver une raison pour me jeter dehors, et je suis aussi inquiète qu'elle ruse pour garder la caution.
Merci encore bonne soirée

Par **mimi493**, le **01/11/2011 à 18:33**

Déjà, vous faites une LRAR de mise en demeure pour la cuve.
Ensuite, ne soyez pas impressionnée, elle y va à l'esbrouff

Par **orquedukanya**, le **04/11/2011 à 09:55**

Bonjour, rjuste merci pour vos réponses et le temps que vous m'avez accordé.